

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS RÉGLEMENTAIRES

DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS n°2021/49

PUBLIE LE LUNDI 27 DECEMBRE 2021

Avis de Publication

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS

Monsieur Frédéric CUVILLIER, président de la communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) certifie que, conformément aux articles L. 5211-47 et R.5211-41 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le recueil des actes administratifs n° 2021-49 a été publié ce jour et a été mis à la disposition du public pour consultation dès aujourd'hui :

- à l'accueil de l'hôtel communautaire, 1 boulevard du bassin Napoléon à Boulogne-sur-Mer en version **papier**,
- sur le site Internet de la CAB : www.agglo-boulonnais.fr, en version **numérique**.

Pour tout renseignement concernant le recueil, vous voudrez bien vous adresser à l'accueil de l'hôtel communautaire.

Les actes administratifs publiés dans ce recueil peuvent faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de la publication du recueil d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécourts citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

**Avis affiché ce jour au lieu indiqué ci-dessus
et mis en ligne sur le site Internet de la CAB www.agglo-boulonnais.fr**

Fait à Boulogne-sur-Mer le : 27/12/2021

Le Directeur Général des Services

Jean-Marc PLOUVIN



SOMMAIRE

- I Délibérations du Bureau Communautaire : Néant**

- II Délibérations du Conseil Communautaire du 16 décembre 2021**

- III Arrêtés et Décisions du 20 au 27 décembre 2021**

I

DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : NEANT

II

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2021

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau

Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Sandrine BARDEAUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Avaient donné pouvoir :

Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Jean-Louis VINCENT - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Patrick COPPIN - Pittefaux, donnant pouvoir à Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé

Étaient absents :

Aurélien PORTUESE - Wimereux
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Jonathan MERLIN

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET PORTUAIRE

N° 05C_16_12_2021

AVENANTS AUX CONVENTIONS CAB-SEPD DANS LE CADRE DU PPI PORTUAIRE 2015-2019

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) s'est engagée à contribuer financièrement au programme pluri-annuel des investissements (PPI) 2015-2019 du port de Boulogne-sur-Mer. Ce PPI, porté par la Société d'Exploitation des Ports du Détroit (SEPD), vise à développer les activités et l'attractivité du port par la réalisation d'opérations dont sept sont cofinancées par la CAB à hauteur de 5 596 500 €.

Parmi ces sept opérations, trois sont aujourd'hui achevées : adaptation de la gare de marée, adaptation des sols de la gare de marée et le remplacement du ponton Bonvoisin. Les quatre opérations encore en cours de réalisation voient leurs délais de réalisation prolongés. Dans ce contexte, la SEPD sollicite la CAB pour prolonger les conventions conclues pour chaque opération par la mise en place d'avenants. L'objectif est de permettre de reporter les dates de fin des travaux initialement prévues, et ainsi pouvoir justifier la totalité des dépenses réalisées, base du calcul de la subvention communautaire. Ces modifications de délais n'impactent pas l'équilibre financier global du PPI 2015-2019, ni le montant engagé par la CAB, les dépenses vont néanmoins être décalées dans le temps.

Opération	Délégations	Subvention CAB	Démarrage travaux	Date de fin des travaux indiquée dans			Avance ment opération	Nouvelle date de fin des travaux sollicitée	Nouvelle date de fin de la convention proposée
				Convention	Avenant 1	Avenant 2			
4) Chaîne de lavage, stockage et distribution des coffres à poissons : bâtiment	20C 13/10/16 5C 06/04/17 7C 27/06/19 5B 28/10/19 5B 05/10/20	1 050 000 € soit 40,38 % de 2 600 000 €	01/09/16	31/07/20	31/03/21	-	93 %	31/12/22	30/06/23
								Avenant n° 2	
8) Signalétique, plans de circulation de Capécure	22C 13/10/16 7C 27/06/19 9C 27/06/19 5B 05/10/20	150 000 € soit 42,86 % de 350 000 €	27/03/17	30/06/18	30/06/20	31/03/21	45 %	30/06/22	31/12/22
								Avenant n° 3	
9) Voiries, éclairage public, aménagement des espaces publics : rue des Margats / bd Chatillon / aire de carénage	23C 13/10/16 7C 27/06/19 17C 07/11/19 18C 07/11/19 5B 05/10/20	1 920 000 € soit 30 % de 6 400 000 €	14/02/14	31/07/20	31/03/21	-	75 %	31/12/22	30/06/23
								Avenant n° 2	
14) Réfection du slip-way 2	18C 13/10/16 7C 27/06/19 10C 27/06/19 5B 05/10/20	1 085 000 € soit 30,14 % de 3 600 000 €	01/09/16	31/03/19	31/12/19	31/12/20	85 %	31/12/22	30/06/23
								Avenant n° 3	

La SEPD met en avant les motifs suivants pour justifier l'impossibilité de terminer les opérations dans les délais impartis :

- la poursuite de la crise sanitaire de la Covid-19 et les discussions avec les fournisseurs concernant la planification des travaux ;
- concernant le slip-way 2, une avarie intervenue lors d'essais a nécessité la suspension des travaux durant les interventions des experts. Il reste quelques travaux à réaliser malgré la mise en service du slip-way ;

- pour l'opération voiries/aire de carénage (n° 9), les travaux de voiries sont terminés mais ceux de l'aire de carénage ont dû être interrompus en raison des réseaux souterrains puis des contraintes liées à la période de modification des mouettes tridactyles.

Les crédits sont prévus sur la ligne 204182-90 du budget économique de la CAB.

Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Développement économique et portuaire du 22 novembre 2021,

Le CONSEIL décide :

- d'autoriser le président ou son représentant à signer les avenants n° 2 aux conventions des opérations n° 4 et 9 et les avenants n° 3 aux conventions des opérations n° 8 et 14 du PPI 2015-2019 entre la CAB et la SEPD ainsi que toutes pièces afférentes à ces avenants.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Frédéric CUVILLIER

**Le Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau

Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Sandrine BARDEAUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Avaient donné pouvoir :

Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Jean-Louis VINCENT - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Patrick COPPIN - Pittefaux, donnant pouvoir à Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé

Étaient absents :

Aurélien PORTUESE - Wimereux
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Jonathan MERLIN

PLAISANCE

N° 18C_16_12_2021

CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'OTBCO POUR LA GESTION DU PORT DE PLAISANCE - AVENANT N°2

Par délibération du 17 décembre 2020, le Conseil communautaire a confié par convention la gestion de l'équipement « port de plaisance » à l'Office de Tourisme intercommunal du Boulonnais (OTBCO) à compter du 1^{er} janvier 2021.

Il convient de modifier par avenant cette convention afin :

- d'intégrer à la liste des biens mis à disposition de l'OTBCO le système de vidéoprotection installé en juillet 2021 afin de sécuriser l'équipement,
- de préciser la clause relative aux assurances.

En effet, suite à la prise en charge de la gestion du port de plaisance, l'OTBCO assure en tant que locataire le club house et ses biens meubles. La CAB quant à elle, assure le club house en sa qualité de propriétaire exploitant.

Afin d'assurer au mieux le port de plaisance et ses équipements, la CAB assurera à compter du 1^{er} janvier 2022 en sa qualité de propriétaire non exploitant, l'ensemble immobilier des bassins Frédéric Sauvage, Avant-port et Napoléon (Club house, local technique, local cuve gasoil, poste conduite écluse, bloc sanitaires Napoléon, Eco points) auquel sont rattachés les pontons et les autres mobiliers urbains (catways, passerelles, pieux de guidage, bornes de distribution des fluides).

Par conséquent, il convient que l'OTBCO assure également cet ensemble immobilier (y compris les pontons et les autres mobiliers urbains) en sa qualité de locataire exploitant.

Cet avenant prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2022.

Après avis de la commission Tourisme, Politique locale du commerce, Plaisance, Projets structurants, Relations avec le Conseil de Développement,

Le CONSEIL décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer l'avenant n°2 à la convention d'objectif entre la CAB et l'OTBCO pour la gestion du port de plaisance selon les modalités définies ci-dessus:

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Jean-Claude ETIENNE

**Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau

Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Sandrine BARDEAUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Avaient donné pouvoir :

Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Jean-Louis VINCENT - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Patrick COPPIN - Pittefaux, donnant pouvoir à Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé

Étaient absents :

Aurélien PORTUESE - Wimereux
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Jonathan MERLIN

PLAISANCE

N° 19C_16_12_2021

MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EXPLOITATION DU PORT DE PLAISANCE : MODIFICATION SUR L'EAU POTABLE.

Par une délibération du Conseil communautaire en date du 20 décembre 2018, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a validé le règlement particulier d'exploitation du Port de Plaisance de Boulogne-sur-Mer.

Des tests, réalisés par le gestionnaire du port de plaisance, ont confirmé que l'eau distribuée aux plaisanciers est potable. Il convient donc de modifier le règlement qui jusqu'à présent indiquait que l'eau était impropre à la consommation.

Des tests de la qualité de l'eau seront désormais périodiquement réalisés par l'Office de Tourisme Boulogne Côte d'Opale (OTBCO).

Le règlement annexé à cette délibération est présenté pour avis, au Comité Local des Usagers du Port de Plaisance (CLUPP) et au conseil portuaire.

Après avis de la commission Tourisme, Politique locale du commerce, Plaisance, Projets structurants, Relations avec le Conseil de Développement du 23 novembre 2021,

Le CONSEIL décide :

- de valider le règlement d'exploitation du Port de Boulogne-sur-Mer modifié dans les conditions définies ci-dessus,

- d'appliquer ce règlement à compter du 1^{er} janvier 2022.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Jean-Claude ETIENNE

**Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau

Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Sandrine BARDEAUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Avaient donné pouvoir :

Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Jean-Louis VINCENT - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Patrick COPPIN - Pittefaux, donnant pouvoir à Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé

Étaient absents :

Aurélien PORTUESE - Wimereux
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Jonathan MERLIN

RESSOURCES HUMAINES

N° 33C_16_12_2021

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE "SANTÉ" - AIDE EMPLOYEUR

Par délibération du 05 novembre 2020, le Conseil communautaire a validé la signature d'une convention de participation pour la protection sociale complémentaire santé des agents avec le prestataire AESIO APREVA.

A cette occasion, les montants de participation employeur pour l'adhésion de l'agent au contrat ont été précisés.

Dans le cadre de la politique d'action sociale en faveur de ses agents et des discussions sur leurs conditions de travail, il est proposé d'étendre les aides employeurs aux ayants droits de l'agent qui adhèrent également au contrat.

Cette participation est proposée comme suit :

Rémunération mensuelle brut au 1 ^{er} /01	Montant de l'aide complémentaire versée par l'employeur à chaque ayant droit adhérent
< 2500 €	15 €
Entre 2501 € et 3500 €	10 €
> 3501 €	5 €

La mise en œuvre de cette participation s'appliquerait à compter du 1er janvier 2022.

Après avis de la commission Finances-Ressources Humaines- Mutualisation du 29 novembre 2021,

Le CONSEIL décide :

- d'autoriser, à compter du 1^{er} janvier 2022, l'octroi de l'aide employeur, telle que définie ci-dessus, aux ayants droits des agents adhérant au contrat proposé par la convention de participation,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant au contrat dans les conditions décrites ci-dessus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Bertrand DUMAINE
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau

Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Sandrine BARDEAUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Avaient donné pouvoir :

Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Jean-Louis VINCENT - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Patrick COPPIN - Pittefaux, donnant pouvoir à Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé

Étaient absents :

Aurélien PORTUESE - Wimereux
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Jonathan MERLIN

RESSOURCES HUMAINES
N° 34C_16_12_2021
RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2020

La loi du 06 août 2019 relative à la Transformation de la Fonction Publique a instauré l'obligation pour les collectivités locales d'élaborer annuellement un Rapport Social Unique (RSU), remplaçant le bilan social produit tous les deux ans.

Outil de dialogue social, ce rapport a été présenté en Comité Technique en séance du 29 septembre 2021.

Conformément à la loi du 06 août 2019, le RSU 2020 est présenté à l'assemblée délibérante.

Après avis de la commission Finances – Ressources Humaines – Mutualisation, du 29 novembre 2021,

Le CONSEIL décide :

- de valider le Rapport Social Unique 2020 ci-annexé.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Bertrand DUMAINE
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau

Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Sandrine BARDEAUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Avaient donné pouvoir :

Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Jean-Louis VINCENT - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Patrick COPPIN - Pittefaux, donnant pouvoir à Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé

Étaient absents :

Aurélien PORTUESE - Wimereux
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Jonathan MERLIN

RESSOURCES HUMAINES
N° 35C_16_12_2021
ASSURANCE STATUTAIRE

Depuis 2019, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) adhère au contrat conclu avec l'entreprise SIACI Saint-Honoré, agissant comme mandataire du groupement d'entreprise conclu avec ALLIANZ, pour l'assurance sur les risques statutaires (garanties accident du travail, maladie professionnelle et décès).

Le taux de cotisation était alors de 1,15% appliqué sur la masse salariale affiliée à la CNRACL.

Considérant que depuis 2019, la sinistralité de la collectivité s'est dégradée, notamment au sein de services opérationnels, et que pour préserver l'équilibre du contrat d'assurance statutaire l'assureur porteur du risque a signifié à la CAB la nécessité d'une revalorisation des conditions tarifaires, le taux de cotisation a été réévalué à 1,84% pour cette même masse salariale à compter du 1er janvier 2022.

Les autres conditions du contrat restent inchangées

Après avis de la commission Finances-Ressources Humaines- Mutualisation du 29 novembre 2021,

Le CONSEIL décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant au contrat d'assurance des risques statutaires dans les conditions définies ci-dessus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Bertrand DUMAINE
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau

Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Sandrine BARDEAUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Avaient donné pouvoir :

Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Jean-Louis VINCENT - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Patrick COPPIN - Pittefaux, donnant pouvoir à Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé

Étaient absents :

Aurélien PORTUESE - Wimereux
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Jonathan MERLIN

RESSOURCES HUMAINES
N° 36C_16_12_2021
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Afin de tenir compte de la situation administrative d'un candidat retenu pour un recrutement sur un poste existant suite à mutation, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit à compter du 1^{er} décembre 2021 :

FILIÈRE CULTURELLE

- Transformation d'un poste d'assistant territorial d'enseignement artistique principal 2nde classe à temps complet à 15/20^{ème} – discipline accordéon, en poste d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet à 10h00 – discipline accordéon

Le CONSEIL décide :

- **d'acter cette modification du tableau des effectifs comme détaillée ci-dessus.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Bertrand DUMAINE
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau

Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Sandrine BARDEAUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Avaient donné pouvoir :

Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Jean-Louis VINCENT - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Patrick COPPIN - Pittefaux, donnant pouvoir à Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé

Étaient absents :

Aurélien PORTUESE - Wimereux
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Jonathan MERLIN

RESSOURCES HUMAINES

N° 37C_16_12_2021

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATION - PRÉVOYANCE DU CENTRE DE GESTION DU PAS-DE-CALAIS

Par délibération du 18 octobre 2018, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a décidé d'adhérer à la convention de participation « prévoyance » du Centre de Gestion du Pas-de-Calais pour une durée de 6 ans.

Le Centre de Gestion a relancé le contrat suite à la résiliation du contrat par son prestataire actuel..

La CAB doit, dès lors, à nouveau délibérer sur l'adhésion à la nouvelle convention de participation pour 6 années à compter du 1^{er} janvier 2022.

La participation de la collectivité par agent et par mois reste fixée à 1 € brut.

L'avis du Comité technique a été sollicité.

Le CONSEIL décide :

- **de maintenir la participation de l'employeur à hauteur de 1 € par agent et par mois,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Bertrand DUMAINE
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau

Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Sandrine BARDEAUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Avaient donné pouvoir :

Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Jean-Louis VINCENT - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Patrick COPPIN - Pittefaux, donnant pouvoir à Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé

Étaient absents :

Aurélien PORTUESE - Wimereux
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Jonathan MERLIN

MUTUALISATION

N° 38C_16_12_2021

EVOLUTION DU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS (ADS)

Dix-sept communes de l'agglomération participent au service mutualisé des Autorisations des Droits du Sol (ADS) porté par la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB). La Commune d'Outreau a fait part de son souhait de rejoindre la mutualisation à partir du 1^{er} janvier 2022.

**Après avis de la commission des Finances – Ressources Humaines – Mutualisation le
lundi 29 novembre 2021,**

Le CONSEIL décide :

**- d'approuver le principe d'extension de la mutualisation des ADS à la commune
d'Outreau.**

**- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de mutualisation
avec ladite commune.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Jean-Michel DEGREMONT

Le Conseiller Délégué de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau

Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Sandrine BARDEAUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Avaient donné pouvoir :

Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Jean-Louis VINCENT - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Patrick COPPIN - Pittefaux, donnant pouvoir à Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé

Étaient absents :

Aurélien PORTUESE - Wimereux
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Jonathan MERLIN

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

N° 40C_16_12_2021

TRAVAUX DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

- ÉTAT ANNUEL 2021

Par une délibération en date du 16 juillet 2020, le Conseil communautaire a mis en place une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour la durée du mandat. Celle-ci est présidée par Jean-Renaud TAUBREGEAS, par délégation du Président..

Conformément à l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants créent une CCSPL pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à des tiers, par convention de délégation de service public.

COMPOSITION

Pour rappel, la CCSPL est composée d'un collège d'élus et d'un collège de représentants d'associations de consommateurs :

Collège des élus

	TITULAIRE	SUPPLEANT
1	Brigitte PASSEBOSC	Hervé LECLERCQ
2	Guy BOUTLEUX	Laurence COLLAS-HURTREL
3	Christian FOURCROY	Claude COUQUET
4	Gwénaëlle LOIRE	Cassandra LANCEZEUX
5	Olivier BARBARIN	Jean-Michel DEGREMONT

Collège des associations

- CLCV – consommation logement cadre de vie
- Confédération Syndicale des Familles
- Confédération Nationale du logement
- AFOC-FO
- INDECOSA – CGT

Les représentants des associations sont désignés par arrêté du Président.

ACTIVITÉ EN 2021

-Le Président de la CCSPL présente une fois dans l'année au Conseil communautaire un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année écoulée.

-La CCSPL s'est réunie le 21 septembre 2021.

- Conformément à l'article L1413-1 du CGCT : « *La CCSPL est consultée sur tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'art. L. 1411-4* ».

Dans ce cadre, la CCSPL a rendu un avis favorable sur le lancement de la délégation de service public pour la gestion de la salle de spectacles et de congrès « L'Embarcadère ».

- Conformément à l'article L1413-1 du CGCT, « *la commission examine chaque année sur le rapport de son président : le rapport (...) établi par le délégataire de service public ; les rapports sur le prix et la qualité du service d'eau potable et services d'assainissement ; le bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière (...)* ».

Dans ce cadre, la CCSPL a examiné :

1- Les rapports annuels 2021 pour l'exercice 2020 des délégataires de service public pour les services délégués :

- Crématorium,
- Nausicaa,
- Parking de Nausicaa,
- Port de plaisance,
- Hélicéa,
- Transports urbains,
- Assainissement,
- Eau potable.

2- Les rapports sur le prix et la qualité des services eau et assainissement.

3- Le bilan annuel d'activité de l'office de tourisme intercommunal a également été présenté.

Sur ces différents points, les membres de la CCSPL a émis un avis favorable à l'unanimité. Le compte-rendu des débats a été joint au dossier du Conseil communautaire du 14 octobre dernier.

Le CONSEIL décide :

- de prendre acte de l'état annuel des travaux de la CCSPL pour l'année 2021.

TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE
LE
PUBLIEE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
LE

Jean-Renaud TAUBREGAS
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau

Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Sandrine BARDEAUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Avaient donné pouvoir :

Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Jean-Louis VINCENT - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Patrick COPPIN - Pittefaux, donnant pouvoir à Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé

Étaient absents :

Aurélien PORTUESE - Wimereux
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Jonathan MERLIN

ADMINISTRATION GENERALE

N° 41C_16_12_2021

DÉSIGNATION - SOCIÉTÉ D'ECONOMIE MIXTE LOCALE (SEML) NAUSICAA- SIÈGE SUPPLÉMENTAIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Depuis le 1^{er} janvier 2007, le centre national de la Mer-Nausicaa est un équipement communautaire. Il est géré sous la forme d'une délégation de service public (DSP) par la société d'économie mixte locale (SEML) Nausicaa.

L'article L5224-5 du code général des collectivités territoriales dispose que "toute collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales actionnaire a droit au moins à un représentant au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, désigné en son sein par l'assemblée délibérante concernée".

Par délibération en date du 16 juillet 2020, le Conseil communautaire a procédé à la désignation de 6 administrateurs de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) au conseil d'administration de la SEML Nausicaa :

- Frédéric CUVILLIER
- Jean-Claude ETIENNE
- Dominique GODEFROY
- Antoine LOGIE
- Olivier BARBARIN
- Sébastien CHOCHOIS

La recapitalisation de la SEML Nausicaa intervenue en 2021 a été actée définitivement lors de son Conseil d'administration le 14 décembre 2021. Le calcul à partir des nouvelles participations financières modifie la représentation de chacune des instances siégeant au conseil d'administration. Le nombre total des administrateurs de la CAB est porté à 7.

Il convient par conséquent de désigner un conseiller communautaire qui siègera au conseil d'administration de la SEML Nausicaa.

Par application combinée des articles L5211-1 et L2121-21 du CGCT, « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.»

Le CONSEIL décide :

- de désigner un membre supplémentaire au Conseil d'administration de la Société

	TITULAIRE
1	JIMMY LEDRIN

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Frédéric CUVILLIER

**Le Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau

Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Sandrine BARDEAUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Avaient donné pouvoir :

Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Jean-Louis VINCENT - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Patrick COPPIN - Pittefaux, donnant pouvoir à Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé

Étaient absents :

Aurélien PORTUESE - Wimereux
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Jonathan MERLIN

ADMINISTRATION GENERALE

N° 42C_16_12_2021

DÉSIGNATION - PÔLE MÉTROPOLITAIN DE LA CÔTE D'OPALE - MODIFICATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS AU COMITÉ SYNDICAL

Par une délibération en date du 16 juillet 2020, le Conseil communautaire a désigné ses 10 représentants au comité syndical du Pôle Métropolitain Côte d'Opale (PMCO) :

- Frédéric CUVILLIER
- Sébastien CHOCHOIS
- Raphaël JULES
- Olivier BARBARIN
- Antoine LOGIE
- Dominique GODEFROY
- Olivier CARTON
- Mireille HINGREZ-CEREDA
- Brigitte PASSEBOSC
- Hervé LECLERCQ

Le PMCO a décidé de modifier ses statuts, afin se doter d'une représentation plus resserrée. Le nombre de membres siégeant au comité syndical passe de 76 à 44. Le nombre de sièges dévolus à la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) passe de 10 à 5.

Il y a donc lieu de procéder à une nouvelle désignation.

Par application combinée des articles L5211-1 et L2121-21 du CGCT, « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Le CONSEIL décide :

- de désigner pour représenter la CAB au Comité syndical du Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale :

Envoyé en préfecture le 23/12/2021

Reçu en préfecture le 23/12/2021

Affiché le

ID : 062-246200729-20211216-42C_16_12_2021-DE

1	FREDERIC CUVILLIER
2	SEBASTIEN CHOCHOIS
3	BRIGITTE PASSEBOSC
4	ANTOINE LOGIE
5	DOMINIQUE GODEFROY

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Frédéric CUVILLIER

**Le Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

« Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr ».

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau

Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Sandrine BARDEAUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Avaient donné pouvoir :

Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Jean-Louis VINCENT - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Patrick COPPIN - Pittefaux, donnant pouvoir à Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé

Étaient absents :

Aurélien PORTUESE - Wimereux
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Jonathan MERLIN

ADMINISTRATION GENERALE

N° 43C_16_12_2021

SEM URBAVILEO - DÉSIGNATION - CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'opération de fusion de l'Office Public de l'Habitat (OPH) HABITAT DU LITTORAL et de la Société d'Économie Mixte (SEM) URBAVILEO au 1^{er} janvier 2022 entraîne une recomposition du conseil d'administration à compter de cette date. La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) sera actionnaire de la SEM URBAVILEO à hauteur de 66% du capital social et disposera de sièges au conseil d'administration et assemblée générale.

Il convient par conséquent de désigner parmi les titulaires du conseil communautaire :

- 11 représentants au sein du conseil d'administration,

- 1 représentant au sein de l'assemblée générale.

Par application combinée des articles L5211-1 et L2121-21 du code général des collectivités territoriales, « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Le CONSEIL décide :

- de désigner les 11 représentants pour siéger au conseil d'administration de la SEM URBAVILEO.

	TITULAIRES
1	FREDERIC CUVILLIER
2	MIREILLE HINGREZ-CEREDA
3	JEAN-CLAUDE ETIENNE
4	PATRICIA FONTAINE
5	GREGORY SUSLAMARE
6	LAURENCE COLLAS-HURTREL
7	JIMMY LEDRIN
8	ROSELYNE LAPLACE-MANIER
9	SEBASTIEN CHOCHOIS

10		Envoyé en préfecture le 23/12/2021
11	JEAN-NICOLAS DESORMAIS	Reçu en préfecture le 23/12/2021 Affiché le
		ID : 062-246200729-20211216-43C_16_12_2021-DE

- de désigner 1 représentant à l'assemblée générale des actionnaires de la SEM URBAVILEO,

	TITULAIRE
1	FREDERIC CUVILLIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
56	0	1
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Frédéric CUVILLIER
Le Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau

Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Sandrine BARDEAUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Avaient donné pouvoir :

Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Jean-Louis VINCENT - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Patrick COPPIN - Pittefaux, donnant pouvoir à Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé

Étaient absents :

Aurélien PORTUESE - Wimereux
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Jonathan MERLIN

ADMINISTRATION GENERALE

N° 46C_16_12_2021

SEM URBAVILEO - DÉSIGNATION COLLÈGE DES CENSEURS

L'opération de fusion de l'Office Public de l'Habitat (OPH) HABITAT DU LITTORAL et de la Société d'Économie Mixte (SEM) URBAVILEO au 1er janvier 2022 entraîne une recomposition du conseil d'administration à compter de cette date, avec la mise en place d'un collège des censeurs.

Les censeurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration et prennent part aux délibérations avec voix consultative, sans toutefois que leur absence ne puisse nuire à la validité de ces délibérations.

Ils examinent les Inventaires et les comptes annuels et présentent à ce sujet leurs observations à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires lorsqu'ils le jugent à propos.

Il convient par conséquent de procéder à la désignation de cinq censeurs.

Par application combinée des articles L5211-1 et L2121-21 du code général des collectivités territoriales, « le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentants, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Le CONSEIL décide :

- De désigner les cinq censeurs pour siéger au conseil d'administration de la SEM URBAVILEO :

- Stéphane MAILLET / Habitat Hauts-de-France ;
- Serge VANHOUTTE / UDAF ;
- Xavier PRUVOST / CNL ;
- Olivier DELBECQ / Rivages propres et BDCO ;
- Reinold DELATRE / BTP Côte d'Opale.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
56	0	1
TÉLÉTRANSmise EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Frédéric CUVILLIER

Le Président de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

III

ARRÊTÉS ET DÉCISIONS DU 20 AU 27 DECEMBRE 2021

Décision du Président

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 09 juillet 2020, portant attributions déléguées à Monsieur le Président, pour solliciter toute demande de subvention ou de financement auprès d'organismes publics ou privés et en accepter l'attribution. Assumer les obligations pouvant en résulter. Signer les pièces éventuelles,

Vu l'arrêté du 10 juillet 2020 portant délégation de fonction à Madame Lucie MAILLARD pour toute question relative à la stratégie numérique d'agglomération et à l'innovation,

Considérant l'intérêt pour la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) de déposer en qualité de chef de file pour le compte de la CAB, des communes de Boulogne-sur-Mer, Saint Martin-Boulogne, Le Portel, Outreau et de l'agence d'urbanisme Boulogne Développement Côte d'Opale (BDCO), un dossier collaboratif de demande de subvention FEDER au titre du volet numérique de son axe REACT EU.

L'objectif de REACT.EU est de favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et de préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie,

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

DECIDE

Article 1 : De solliciter, auprès de l'Union Européenne, par l'intermédiaire de l'autorité de gestion qu'est la Région Hauts-de-France, l'octroi d'une subvention d'un montant prévisionnel de 567.070,89 € afin de contribuer au financement du programme FEDER REACT EU.

Article 2 : De conclure une convention financière avec l'autorité de gestion qui régit les modalités de versement de la subvention.

Article 3 : De conclure avec les acteurs du dossier collaboratif une convention de partenariat qui présente les conditions de reversement par la CAB de la subvention attribuée par l'autorité de gestion.

Article 4 : La publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Municipale de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le

Lucie MAILLARD
Conseillère déléguée

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée le :

2021_305_AG

Arrêté du Président

VU l'article 2 de la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique qui dispose que les personnes titulaires de fonctions exécutives locales sont suppléées par leur délégué, auquel elles s'abstiennent d'adresser des instructions lorsqu'elles se trouvent dans une situation qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction,

VU l'article 5 du décret n°2014-90 du 31 janvier 2014 qui dispose que lorsque le président d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) estime se trouver en situation de conflit d'intérêts, il doit prendre un arrêté mentionnant la teneur des questions pour lesquelles il juge ne pas devoir exercer ses compétences et désignant, dans les conditions prévues par la loi, la personne chargée de le suppléer,

VU la délibération du conseil communautaire en date du 16 juillet 2020 nommant les administrateurs au conseil d'administration de la Société d'Économie Mixte (SEM) NAUSICAA chargée d'exploiter le Centre National de la Mer, modifiée par une délibération en date du 16 décembre 2021,

Considérant que le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) est également administrateur au conseil d'administration de la SEM NAUSICAA et qu'il convient dans ces circonstances de prendre un arrêté de déport du président pour prévenir tout conflit d'intérêts même apparent,

VU l'élection de Madame Mireille HINGREZ-CEREDA en tant que conseillère communautaire représentant la ville de Boulogne-sur-Mer aux élections locales de 2020,

VU l'élection de Madame Mireille HINGREZ-CEREDA en tant que 4^{ème} vice-présidente lors du conseil communautaire du 09 juillet 2020,

Le Président de la CAB,

ARRÊTE

Article 1 : Madame Mireille HINGREZ-CEREDA est chargée d'instruire les dossiers

« Voies et délais de recours : le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr ».

en lien avec la SEM NAUSICAA et à cette fin, délégation de pouvoir comportant signature de tout document lui est confiée jusqu'à la fin du mandat. Aucune instruction ne lui sera adressée à cet égard.

Article 2 : Madame la Directrice générale adjointe des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Boulogne sur Mer, le

Frédéric CUVILLIER
Le Président de la
Communauté d'agglomération
du Boulonnais

Transmis au contrôle: de légalité le :
Publié le :

2021_306_AG

Arrêté du Président

ARRETE REGLEMENTAIRE

**DELEGATION DE LA PRÉSIDENCE DE LA
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

**POUR L'ATTRIBUTION DES CONCESSIONS D'AMENAGEMENT DE
BAINCTHUN ET OUTREAU**

**A MONSIEUR JEAN-RENAUD TAUBREGEAS
14EME VICE-PRESIDENT**

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB),

Vu les statuts de la CAB et notamment ses compétences,

Vu les articles R 300-11-2 et R 300-9 du code de l'urbanisme,

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 décembre 2021 portant création d'une commission d'appel d'offres pour l'attribution, dans le cadre des zones aménagement concertées communautaires à vocation d'habitat, des concessions d'aménagement de Baincthun et d'Outreau,

Considérant que le président de la CAB préside de droit cette commission,

Considérant que Monsieur **Jean-Renaud TAUBREGEAS** a été élu conseiller communautaire à l'issue des élections municipales et communautaires de 2020, représentant la commune de Conville-Lez-Boulogne,

Considérant que Monsieur **Jean-Renaud TAUBREGEAS** a été élu 14ème vice-président lors du conseil communautaire du 09 juillet 2020,

ARRETE

Sous sa surveillance et sa responsabilité, Monsieur Frédéric CUVILLIER, président, donne délégation à Monsieur **Jean-Renaud TAUBREGEAS** pour présider la Commission d'appel d'offres en vue de l'attribution des concessions d'aménagement de Baicthun et d'Outreau.

A cet effet, délégation est donnée à Monsieur **Jean-Renaud TAUBREGEAS** pour la signature, au nom du Président, de tous les actes, procès-verbaux, et correspondances

relevant de cette présidence.

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis au contrôle de légalité,
- notifié à l'intéressé(e)

Boulogne sur Mer, le

Frédéric CUVILLIER
Le Président de la
Communauté d'agglomération
du Boulonnais

Transmis au contrôle: de légalité le :
Publié le :

2021_314_AG

Décision du Président

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 09 juillet 2020 portant attributions déléguées à Monsieur le Président pour conclure toutes conventions de partenariat assimilable à des prestations pour la collectivité en engageant des mutualisations avec les structures publiques et privées partenaires (hors marchés publics et dépenses obligatoires prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales)

Vu l'arrêté du 10 juillet 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Dominique GODEFROY en sa qualité de 13ème vice-Président pour toute décision relative à la biodiversité ;

Considérant que le Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale et la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) travaillent conjointement à la mise en œuvre d'aires marines éducatives (AME) depuis 2018, portées par l'Office Français de la Biodiversité ;

Considérant que la CAB accompagne les écoles Louis Pasteur à Wimereux, Ecault à Saint Étienne au Mont et Leuliette Eurvin à Boulogne-sur-Mer dans leur démarche de suivi d'une AME ;

Considérant que le Parc Naturel Marin ne demande pas de participation financière et qu'une participation au titre de l'animation pédagogique développée par la CAB depuis plusieurs années sur l'environnement littoral est sollicitée par la mise à disposition d'un agent

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

DECIDE

Article 1 : La signature d'une convention de partenariat « Aires Marines Educatives » pour l'année scolaire 2021-2022 entre le Parc Naturel Marin et la CAB.

Article 2 : La publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire.

Article 3 : Madame la Directrice générale adjointe des services et Madame la Trésorière Municipale de la CABs sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le

Dominique GODEFROY
Le Vice-Président

Transmise au contrôle de légalité le :
Publiée le :



Communauté d'agglomération du Boulonnais

1 Boulevard du Bassin Napoléon BP 755
62321 BOULOGNE SUR MER CEDEX

Téléphone : 03/21/10/36/36

e-mail : ebutelle@agglo-boulonnais.fr

Site : www.agglo-boulonnais.fr